

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 juillet 2011**

CP 11/07-36

*L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;*

*Excusés : MM. Cambon et Moignard.*

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE  
DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA CREATION  
OU LA MODERNISATION DE GITES RURAUX PRIVES, DE  
MEUBLES CLEVACANCES, DE CHAMBRES D'HÔTES ET DE  
PLUS PRODUITS LIES A L'HEBERGEMENT**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

**Les modalités d'octroi des aides à la création de gîtes ruraux privés** par aménagement ou extension de bâtiments existants définies aux articles 20 à 23 de l'arrêté précité sont les suivantes :

\* un gîte rural privé est un logement de vacances équipé et meublé conformément à la charte de la Fédération Nationale des Gîtes Ruraux de France,

\* le taux maximum de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **18 300 € H.T.** par équipement classé **2 épis**,
- 30 % du montant des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **22 900 € H.T.** par équipement classé **3 épis**,
- 30 % du montant des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **30 500 € H.T.** par équipement classé **4 épis**.

\* Lorsque le requérant, propriétaire d'un gîte rural, réalise lui-même les travaux de construction et d'aménagement, le taux maximum de subvention est fixé à 30 % du coût H.T. des travaux dans la limite d'une subvention départementale plafonnée à **4 575 €** par équipement.

Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 19 octobre 2010 en vue d'examiner les dossiers suivants.

**1°) SCI d'en Naoua : travaux de modernisation et aménagement d'une aire de jeux en complément des gîtes et chambres d'hôtes existantes à Maubec**

Les propriétaires d'une structure touristique ouverte depuis 1998, envisagent de la restaurer. Elle est située sur la commune de Maubec sous le nom "le jardin d'en Naoua". Les gîtes et chambres d'hôtes sont classées 3 épis.

Les travaux envisagés portent sur les travaux suivants :

- restauration de la toiture du gîte rural et de la chambre d'hôte,
- aménagement de la salle de bains du gîte rural,
- économie d'énergie eau chaude et isolation,
- aménagement d'une aire de jeux.

Cette structure touristique a déjà bénéficié de plusieurs subventions :

- une subvention régionale (45 125 €) en décembre 1996 et une subvention départementale (10 976 €) en mai 1999 pour la création d'un gîte de séjour,
- une subvention départementale (1 526 €) en février 2004 pour la création d'une chambre d'hôte, supplémentaire,
- une subvention départementale (5 112 €) en août 2004 pour la création d'un gîte rural de 5 personnes,
- une subvention départemental (3 404 €) en février 2005 pour l'aménagement extérieur et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au gîte et chambres d'hôtes,
- une subvention départementale (2 526 €) en novembre 2008 pour la modernisation du gîte rural.

Dans le cadre de cette nouvelle demande, les travaux relatifs à l'aménagement d'une aire de jeux peuvent être retenus dans le cadre de la politique des "plus-produits".

En premier lieu, les travaux concernent l'installation d'un chauffage et couverture pour la piscine extérieure afin d'augmenter le taux de remplissage et d'apporter un niveau optimum de qualité à la structure. D'autres travaux concernent la création d'un terrain de pétanque pour compléter l'aire de jeux et d'animation des gîtes et chambres d'hôtes du "jardin d'en Naoua".

### **Le coût de l'opération**

Le coût total de ces travaux s'élève à **11 483,86 € HT** décomposé comme suit :

- Chauffage + Couverture Piscine	9 406,36 €
- Terrain de Pétanque	2 077,50 €
	-----
<b>Total</b>	<b>11 483,86 € HT</b>

### **Le plan de financement**

- Autofinancement	6 568,86 €
- Prêt bancaire	4 000,00 €
- Subvention du Département sollicitée	<b>915,00 €</b>
	-----
<b>Total</b>	<b>11 483,86 €</b>

C'est donc une aide départementale qui va être accordée pour chacun des équipements : "chauffage et couverture piscine" et "terrain de pétanque" d'un montant de **915 €** au total soit 2 x 457,50 correspondant à 30 % du montant des travaux plafonné à 1 525 € HT par équipement qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **915 €** à la SCI d'En Naoua pour l'aménagement d'une aire de jeux en complément d'hébergements touristiques déjà existant (plus-produit).

### **2°) Création d'un meublé Clévacances à Saint-Antonin Noble Val**

Un couple souhaite aménager un hébergement touristique dans une dépendance de 62 m<sup>2</sup> à proximité de leur domicile. Ce logement très confortable, agrémenté d'une piscine, permettra d'accueillir 2 personnes.

Le projet consiste en la restauration complète du bâtiment en rez-de-chaussée qui comprendra :

- une pièce de vie composée d'un coin cuisine, d'un espace repas et un salon avec cheminée,

- une chambre,
- une salle d'eau,
- un wc indépendant.

Une terrasse privative, complétée d'un salon de jardin, offre une vue sur la piscine et le jardin.

Un accès indépendant au gîte est également prévu afin de préserver l'intimité des vacanciers.

L'objectif de classement de ce gîte Clévacances est de 3 clés.

### **Le coût de l'opération**

Le coût total de ce projet s'élève à **9 034,93 € HT** décomposé comme suit :

- Toiture-Charpente	1 801,15 €
- Maçonnerie	766,71 €
- Menuiserie	2 517,00 €
- Plomberie-Sanitaire	536,06 €
- Plâtrerie	289,87 €
- Electricité	796,49 €
- Chauffage	320,31 €
- Carrelage-Faïence	940,19 €
- Peinture	525,46 €
- Fourniture de gravette	541,69 €
	-----
<b>Total</b>	<b>9 034,93 €</b>

### **Le plan de financement**

- Autofinancement	6 324,93 €
- Subvention du Département sollicitée	2 710,00 €
	-----
<b>Total</b>	<b>9 034,93 €</b>

C'est donc une aide départementale d'un montant de **2 710 €** correspondant à 30 % du montant des travaux plafonné à 15 250 € HT par équipement qui est sollicitée pour cette opération. Les travaux étant réalisés par le propriétaire.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder une aide départementale d'un montant de 2 710 € pour la création d'un meublé Clévacances à Saint-Antonin Noble Val.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **204217** – sous-fonction **94** du budget départemental.

- Autorisation de programme 2011.....	12 776 €
- Engagement à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	<b>3 625 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2011.....	9 151 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du fonds départemental d'intervention touristique réuni le 19 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
  - 915 € à la SCI d'En Naoua pour l'aménagement d'une aire de jeux en complément d'hébergements touristiques sur la commune de Maubec (plus-produit),
  - 2 710 € pour la création d'un meublé Clévacances sur la commune de Saint-Antonin Noble Val ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204217, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,